



PLAN D'ACTION

2013-2014

Visant à identifier et à réduire les obstacles
afin de favoriser l'intégration des
personnes handicapées



*Ville de
Saint-Hyacinthe*



La Ville de Saint-Hyacinthe.....	3
Mot du maire.....	4
Contexte.....	5
Bref historique.....	6
Mécanismes de production du plan d'action	7
Bilan des réalisations antérieures	8
Bilan des réalisations de l'année précédente (2011).....	11

LES ACTIONS 2012-2013

Mesures et actions appliquées de façon continue	14
L'accessibilité des lieux, des édifices et de la voie publique.....	16
L'habitation	17
La sécurité en milieu résidentiel	18
Le transport.....	19
La signalisation et le stationnement	20
L'emploi.....	21
Le loisir et la culture.....	22
Les communications.....	23
L'administration municipale.....	24



La Ville de Saint-Hyacinthe

À proximité de Montréal et au cœur de la Montérégie, possédant de belles et riches plaines du Saint-Laurent, la Ville de Saint-Hyacinthe est située en bordure de l'autoroute Jean-Lesage. Sa population composée de plus de 53 000 habitants lui confère le rôle de pôle régional de la Montérégie.

Reconnue comme capitale agroalimentaire du Québec, Saint-Hyacinthe est depuis toujours la ville-centre d'une vaste région agricole. À ce titre, le 1555 - Marché public est sans contredit un des endroits tout désigné pour découvrir et apprécier les différentes saveurs régionales.

En matière d'économie, la Ville de Saint-Hyacinthe détient officiellement le titre de Technopole agroalimentaire. Cette certification assure à la région maskoutaine un dynamisme économique et des perspectives intéressantes d'emplois. On retrouve notamment une concentration exceptionnelle d'institutions d'enseignement, de laboratoires de recherche et d'industries liées à l'agroalimentaire.

Traversée par la rivière Yamaska, la Ville de Saint-Hyacinthe offre aux Maskoutaines et aux Maskoutains une qualité de vie exceptionnelle et des services variés. Pour profiter du grand air et des paysages environnants, plusieurs activités sportives et de plein air sont disponibles : randonnée au parc Les Salines, vélo, promenade sur la rivière, golf, glissades d'eau, équitation, etc.

Les amateurs de culture sont aussi bien servis puisque la Ville peut s'enorgueillir d'une salle de spectacles à la fine pointe, le Centre des arts Juliette-Lassonde, ainsi qu'Expression, un centre d'art contemporain reconnu à travers le Québec, la Médiathèque maskoutaine, etc.

De plus, l'administration municipale applique des méthodes de gestion environnementale inspirée des meilleures pratiques du 21^e siècle. Verte par définition et par vocation, Saint-Hyacinthe offre à sa population plusieurs services et programmes afin d'assurer la protection de l'environnement, au bénéfice des générations actuelles et futures.



MOT DU MAIRE

C'est avec une grande fierté que je vous invite à prendre connaissance du Plan d'action de la Ville de Saint-Hyacinthe visant à identifier et à réduire les obstacles limitant l'intégration des personnes handicapées dans la communauté maskoutaine.

Il ne faudrait pas en conclure qu'il a fallu un document de la sorte, produit par le service des Loisirs, pour agir en ce sens et s'attaquer au problème. Depuis 25 ans en fait, des efforts ont été menés partout au Québec – et à Saint-Hyacinthe, cela va de soi – pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. Mais il reste beaucoup à faire chez nous alors qu'historiquement, les immeubles publics n'ont pas toujours intégré les mesures requises au moment de leur construction ou de leur rénovation.

Le Plan d'action proposé ne se limite pas à identifier les obstacles à l'intégration. Il prévoit une mise à jour annuelle et un programme d'élimination de ces obstacles bien ancré dans le temps.

Depuis 1998, la Ville de Saint-Hyacinthe est au cœur même des changements à apporter pour faire en sorte que l'accès à tous les édifices et les immeubles municipaux soit une réalité, permettant un accès à toute la population, sans exception.

Et nous entendons continuer ce travail de pionnier dans l'avenir.

Le Maire de Saint-Hyacinthe

A handwritten signature in black ink that reads "Claude Bernier".

Claude Bernier



Pour comprendre la raison du présent exercice, il importe de bien saisir le **contexte** dans lequel il s'inscrit.

Depuis plus de 25 ans, la société québécoise a fait des efforts importants pour favoriser davantage l'intégration des personnes handicapées. Cependant, beaucoup de chemin reste encore à faire. Plusieurs politiques, règlements, mesures et lois ont été adoptés par les différents paliers de gouvernements, permettant de faire bouger les choses dans la bonne direction, mais la participation complète et entière des personnes handicapées dans notre société reste encore un objectif à atteindre.

En décembre 2004, le projet de loi no 56 a eu pour effet de modifier substantiellement la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et de spécifier que « leur intégration à la société doit se faire au même titre que tous les citoyens ». Entre autres, cela se traduit, pour des ministères, des organismes publics et des municipalités par l'adoption sur une base annuelle d'un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées qui décrit les mesures prises dans la prochaine année pour y remédier. Cette démarche doit être considérée comme un processus continu et évolutif.

Obligations de la municipalité

Cette loi exige les deux actions suivantes pour les municipalités :

1. Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants doit adopter, chaque année, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité.

Il doit être produit et rendu public annuellement.

2. Les ministères et les organismes publics nomment un coordonnateur de services aux personnes handicapées au sein de leur entité respective et transmettent ses coordonnées à l'Office des personnes handicapées.

Bien avant 2004, la ville de Saint-Hyacinthe était proactive en matière d'intégration des personnes handicapées.



Bref historique

L'administration municipale maskoutaine est préoccupée depuis longtemps par l'intégration des personnes handicapées. Elle est même qualifiée de pionnière par l'Office des Personnes handicapées du Québec.

Cela a débuté plus concrètement en 1998 quand la Ville a résolu de porter une attention particulière à la clientèle handicapée dans tous ses projets municipaux. La Table de concertation des organismes offrant des services aux personnes handicapées de la région de Saint-Hyacinthe — qui regroupe des organismes publics, parapublics et communautaires — ne pouvait que se réjouir d'une telle décision.

Bien motivés, les participants de la Table se documentent dans le but d'élaborer un plan d'action. Tous les sujets y passent : habitation, accessibilité, loisir, stationnement, circulation, transport, etc. Un véritable travail de moine! Rappelons qu'en 1998, les juridictions municipales concernant les personnes handicapées étaient très peu développées, contrairement au domaine de la santé et des services sociaux.

Dans ce plan, on désire exposer les objectifs poursuivis, suggérer des actions avec leur niveau de priorité et recenser une liste de partenaires pouvant collaborer dans un domaine ou l'autre.

En août 1998, les membres de la Table de concertation présentaient leur ébauche de plan d'action au conseil municipal, étant conscients que certains gestes pourraient se poser rapidement, tandis que d'autres seraient faits à plus long terme. L'important était de sensibiliser le conseil municipal à tenir compte de la clientèle handicapée dans ses plans et ses immobilisations; c'est pourquoi le plan ne comportait pas d'échéancier précis, s'inscrivant plutôt dans une continuité. Les directeurs de services municipaux ont ensuite identifié la nature des actions qui leur étaient propres, à court et moyen terme; ceci complétait le premier plan d'action.

En début d'année 2000, à la demande de la Table de concertation, un premier rapport portant sur les travaux réalisés fut produit par la Ville et un deuxième au début de 2005. Les actions pouvant être réalisées rapidement l'ont été avant l'année 2000 : aménagements mineurs pour permettre l'accessibilité à des bâtiments, places de stationnement réservées aux personnes handicapées devant tous les bâtiments municipaux, etc. Quant aux actions à plus longue échéance, les priorités fixées ont quand même été respectées.

Suite à ces démarches, plusieurs retombées positives continuent de faciliter le quotidien des personnes handicapées de notre milieu (voir la section « Réalisations antérieures »).



MÉCANISMES DE PRODUCTION DU PLAN D'ACTION

Afin d'obtenir les résultats souhaités, l'administration municipale a formé un comité de suivi du plan d'action pour assurer sa production ainsi que la réalisation des mesures et actions annuelles.

Membres du comité

UNE ÉLUE RESPONSABLE DE L'ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX :

Brigitte Sansoucy,
conseillère municipale au district Saint-Sacrement

UN COORDONNATEUR DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Michel Rouleau,
agent de développement à la vie communautaire au service des Loisirs

UN REPRÉSENTANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

Chantal Frigon,
directrice générale adjointe — services aux citoyens à la ville de Saint-Hyacinthe

UN REPRÉSENTANT DES ORGANISMES EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE :

Chantal Lavallée,
coordonnatrice du Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains

UNE REPRÉSENTANTE DES ORGANISMES EN DÉFICIENCE PHYSIQUE :

Jacinthe Daigle,
coordonnatrice à Sclérose en plaques Saint-Hyacinthe-Acton

Et tous les directeurs de services municipaux responsables des mesures et actions à réaliser au cours de l'année en vigueur.

Échéancier annuel du comité de suivi

(4 rencontres annuellement)

JANVIER

- ♦ Adoption du plan d'action par le Conseil municipal.

JUIN

- ♦ Identification et priorisation des actions de l'année suivante (évaluation des incidences budgétaires);
- ♦ Suivi de l'année en cours.

SEPTEMBRE

- ♦ Suivi de l'année en cours (révision des échéanciers de réalisation);
- ♦ Prévion des montants nécessaires au budget de l'année suivante.

DÉCEMBRE

- ♦ Bilan final de l'année en cours;
- ♦ Rédaction du plan d'action de l'année suivante;

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La ville de Saint-Hyacinthe a catégorisé les secteurs d'activité suivants pour regrouper les obstacles à franchir et les mesures correctives à apporter dans l'année en cours :

- ➔ L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX, DES ÉDIFICES ET DE LA VOIE PUBLIQUE
- ➔ L'HABITATION
- ➔ LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL
- ➔ LE TRANSPORT
- ➔ LA SIGNALISATION ET LE STATIONNEMENT
- ➔ L'EMPLOI
- ➔ LE LOISIR ET LA CULTURE
- ➔ LE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUX FAMILLES
- ➔ LES COMMUNICATIONS



ACTIONS ET MESURES RÉALISÉES	ANNÉE DE RÉALISATION
Accessibilité des lieux, des édifices et de la voie publique	
Dresser un portrait de l'accessibilité de toutes les infrastructures municipales récréatives et autres.	2004
Faire l'inventaire des bâtiments accessibles (en parallèle au plan directeur des équipements).	2011
Installer un ouvre-porte au Centre communautaire La Providence.	2011
Habitation	
Adhérer au programme « Logement abordable »!	2006
Soutenir le projet de l'Office municipal d'habitation/CLSC pour la construction de 18 logements pour les personnes à mobilité restreinte (près de la Maison Champagnat).	2008
Le transport	
Appliquer des tarifs réduits en transport en commun pour des clientèles spécifiques.	2007
Participer, au service de transport adapté de la MRC. Hausser les budgets attribués. (Trois élus municipaux siègent toujours sur ce comité régional).	2009-2010
Accepter les accompagnateurs au transport en commun et collectif. <ul style="list-style-type: none"> .. Vignette d'accompagnement en loisir .. Carte de transport adapté 	2011
La signalisation et le stationnement	
Installer plusieurs feux de circulation pour piétons avec chronomètre.	2000
Installer des places de stationnement pour handicapés à proximité des édifices municipaux.	2000

Relancer les personnes handicapées visuelles, en collaboration avec le GAPHRV, afin de connaître leurs attentes face aux feux sonores.	2007
Faire une réflexion sur l'opportunité d'installer des feux sonores sur certaines intersections.	2007
Rencontrer le Conseil des aveugles et l'Institut Nazareth et Louis-Braille pour prioriser l'installation des feux sonores.	2008-2009
Installer un feu sonore à l'intersection Nelson / Sainte-Anne	2011
Évaluer les autres sites d'installation de feux sonores identifiés par l'étude (6).	2011
Vérifier la conformité des affiches de stationnement de personnes handicapées. Aviser les commerçants ayant des affiches de stationnement de personnes handicapées non conformes. Offrir la possibilité de se procurer l'affiche réglementaire auprès de la Ville.	2011
Sécurité en milieu résidentiel	
Identifier les clientèles plus difficiles à joindre en cas d'urgence et ajuster les méthodes de communication pour les joindre.	2011
Créer un groupe automatisé pour les personnes à risque.	2011
Publiciser le programme de sécurité en milieu résidentiel et son mécanisme de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> ◆ Site Internet municipal ◆ Semaine des personnes handicapées ◆ Établir des liens avec les organismes du milieu ◆ Visite annuelle à la Table de concertation des organismes de personnes handicapées 	2011

L'emploi	
Organiser des formations sur la sensibilisation et l'accueil des personnes handicapées dans les services municipaux.	2000
Garder des liens présents entre les Ressources humaines et le SEMO, les Travaux publics et l'école professionnelle (programme en horticulture). Exemple récent : intégration au service des Loisirs, grâce au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle.	2009
Évaluer le processus de gestion des ressources humaines selon les droits de la personne.	2010
Renseigner les personnes handicapées sur l'accessibilité de certains postes ouverts à la Ville.	2011
Vérifier les formations spécialisées en collaboration avec le Service de développement de l'employabilité de la Montérégie (SDEM) et voir la possibilité d'accueillir du personnel ou des stagiaires.	
Les loisirs et la culture	
Faire l'inventaire des équipements récréatifs accessibles et le plan d'amélioration. Faire l'installation de rampes, installation sanitaires et stationnements réservés.	2000
Faire la modification des accès aux parcs afin de permettre aux poussettes et aux fauteuils roulants d'y accéder.	2008
Réviser le programme d'accompagnement en loisirs d'été des personnes avec déficience physique et intellectuel dans les programmes de loisir. Accompagner les autres municipalités de la MRC dans leur prise en charge de cette responsabilité qui leur incombe.	2008
Adhérer au programme : Vignette d'accompagnement touristique et de loisir.	1999
Assurer la pérennité du service d'accompagnement en loisirs d'été offert par le Mouvement Action Loisirs inc. en signant des ententes à plus long terme.	2009-2010
Accepter la vignette d'accompagnement en loisir au Centre des arts Juliette-Lassonde.	2011
Acheter une luge adaptée pour le parc Les Salines.	2011
Analyser la disponibilité des documents et des équipements adaptés aux deux bibliothèques.	2011
Aménager des trottoirs avec montée et modifier des clôtures aux terrains de soccer du parc La Providence.	2011
Le soutien aux organismes communautaires et aux familles	
S'assurer de la représentativité des familles des personnes handicapées sur la Commission régionale de la Famille, responsable de l'élaboration de la politique de la Famille.	2007

Les communications

Mettre sur pied un programme de sensibilisation des commerçants à l'accessibilité des personnes handicapées.	2000
Identifier les activités accessibles par un pictogramme dans la nouvelle version du bulletin d'information « Au cœur du Maskoutain ».	2008
Rendre accessible le plan d'action sur le site Internet de la Ville.	2009
Planifier la tenue de l'expo itinérante sur les 150 ans de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.	2011
Répertorier et changer au besoin certains téléphones publics non adaptés.	2011

L'administration municipale

Faire la mise en place du premier plan d'action (la consultation des personnes handicapées) par le biais du Groupement des Associations des personnes handicapées du Richelieu-Yamaska (GAPHRY).	1998
Participer annuellement aux activités de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Convocation des élus à un souper dans le noir en les sensibilisant à la réalité des handicapés visuels.	2008
Nommer un élu responsable de l'accessibilité aux biens et services municipaux.	2010
Former un comité de suivi du plan d'action.	2010



ACTIONS OU MESURES RÉALISÉES

L'accessibilité des lieux, des édifices et de la voie publique

Aménagement d'un stationnement réservé à la bibliothèque de Ste-Rosalie

Prévision d'un montant au budget pour corriger des obstacles en cours d'année.

La sécurité en milieu résidentiel

Amélioration des procédures d'inscription et de renouvellement au service de sécurité résidentielle. Extension du service à toute la MRC des Maskoutains.

L'administration municipale

Participer et supporter l'organisation de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Utilisation du système de requêtes Harfan pour traiter les demandes de correctifs de la part des citoyens.

La signalisation et le stationnement

Sensibilisation des commerçants à l'utilisation du bon panneau pour les stationnements réservés.

Inventaire des stationnements réservés et distribution de panneaux d'affichage gratuits.

Campagne de sensibilisation sur le respect des stationnements réservés. (SQPH)

L'emploi

Cibler plus clairement la clientèle handicapée dans le processus de recrutement.

Création d'une vidéo pour valoriser l'emploi de personnes handicapées. (SQPH)

Le loisir et la culture

Soutenir les organisateurs d'événements afin de rendre les événements plus accessibles.

Publiciser la présence des équipements adaptés sur les sites d'activités :

- ◆ Bibliothèques
- ◆ Parc Les Salines
- ◆ Centre aquatique Desjardins
- ◆ Parcs (mobilier et jeux)
- ◆ Etc.

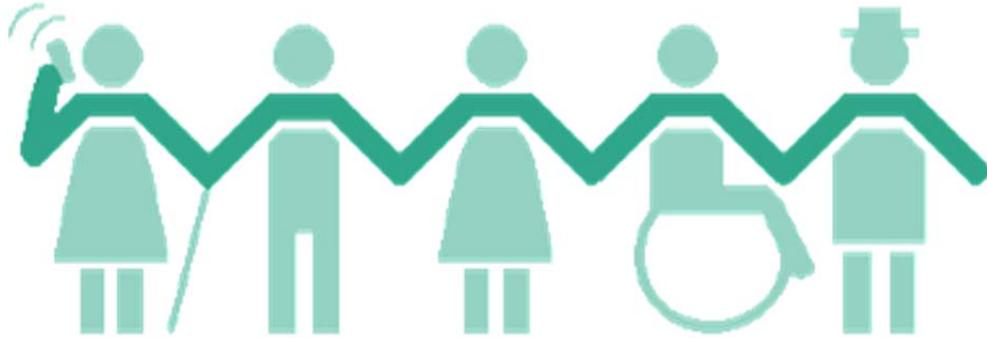
Envisager certains cas d'accompagnement sur d'autres sites de camps de jour que le site identifié.
(Projet pilote à Sainte-Rosalie et Assomption)

Publiciser l'acceptation de la vignette d'accompagnement au Centre des Arts Juliette-Lassonde.

Les communications

Regrouper les services sous l'onglet *Personnes handicapées* sur le site Internet et dans les publications de la Ville.

Faire connaître l'utilisation du système de requêtes auprès des organismes de personnes handicapées.



LES ACTIONS

2013-2014



ACTIONS ET MESURES	DEPUIS
Accessibilité des lieux, des édifices et de la voie publique	
Aménager des trottoirs adaptés (avec descentes) lors de tous les nouveaux aménagements ou réfections.	2006
Soutenir les organismes communautaires dans l'aménagement de leurs infrastructures pour les personnes handicapées (Ex. : 2008-2009, implantation Centre Butler - Centre Louise-Bibeau - Maison de la Famille, etc.)	2008
Donner une attention particulière au déneigement des trottoirs et des accès aux édifices municipaux.	2008
Analyser complètement l'accessibilité de tous les nouveaux projets d'infrastructures.	2008
Habitation	
Assurer, au niveau municipal, le programme d'adaptation de domicile. (Programme s'adressant aux personnes handicapées qui sont limitées dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes à domicile qui consiste en une aide financière versée au propriétaire du domicile pour l'exécution des travaux d'adaptation admissibles répondant aux besoins des personnes handicapées).	2006
Sécurité en milieu résidentiel	
Opérer le système de sécurité en milieu résidentiel par le service des Incendies (système de connaissance des endroits où sont les personnes handicapées).	2006
Promouvoir annuellement le programme de sécurité en milieu résidentiel.	2011
Le transport	
Renouveler le contrat du transport adapté tenant compte des recommandations du Regroupement maskoutain des utilisateurs du transport adapté.	2000
Former et sensibiliser les chauffeurs en transport adapté face aux différentes clientèles handicapées.	2011
La signalisation et le stationnement	
Vérifier et aviser les commerçants sur la signalisation de stationnement pour personnes handicapées. Affiches disponibles auprès du comité de circulation.	2011



ACTIONS ET MESURES	DEPUIS
L'emploi	
Démontrer l'accessibilité aux emplois offerts à la Ville.	2011
Cibler plus clairement la clientèle handicapée dans le processus de recrutement.	2012
Les loisirs et la culture	
Faire l'évaluation des installations des aires de jeux adaptées dans les cas de nouveaux aménagements.	2007
Soutenir les organisateurs d'évènements afin de rendre les évènements plus accessibles.	2012
Les communications	
Utilisation du système de traitement des requêtes Harfan pour effectuer les correctifs aux obstacles signalés par les citoyens ayant des limitations.	2012



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Certains bâtiments, parcs et terrains sportifs ont des lacunes au niveau de l'accessibilité universelle. (voir les rapports d'évaluation de l'INLB et Kéroul)</p>	<p>Faire une tournée des équipements et effectuer un relevé des obstacles à corriger.</p> <p>Évaluer et planifier les solutions d'adaptation possibles et prévoir les budgets nécessaires</p> <p>Correctifs planifiés en 2013</p> <p><i>Centre Aquatique Desjardins</i> (ouvre-porte dans un vestiaire, barres d'appui dans les cabines de vestiaires, dans le bassin récréatif et l'escalier du bassin récréatif, correctifs de contrastes et d'obstacles pour personnes en déficience visuelle)</p> <p><i>Centres communautaires</i> (ouvre-porte à Assomption et St-Thomas d'Aquin)</p> <p><i>Centre des Arts Juliette-Lassonde</i> (correctifs de contrastes et d'obstacles pour personnes en déficience visuelle)</p> <p><i>Hôtel-de-Ville</i> (correctif dans une toilette accessible)</p> <p><i>Caserne incendie 2</i> (Revoir l'accessibilité au bâtiment)</p>	<p>Travaux publics Service des Loisirs Commission scolaire</p> <p>Travaux publics Service des Loisirs</p>	<p>Mai</p> <p>Octobre</p>
<p>Plusieurs trottoirs n'ont pas de pente.</p>	<p>Faire l'inventaire des trottoirs non accessibles et établir un plan de mesures correctives (conformément au plan directeur des trottoirs).</p>	<p>Travaux publics</p>	<p>Décembre</p>
<p>Certaines haies privées empiètent sur les trottoirs et gênent la circulation.</p>	<p>Suite à l'inventaire des endroits problématiques, appliquer la réglementation sur la libre circulation auprès des propriétaires en question.</p>	<p>Urbanisme Travaux publics (Comité circulation)</p>	<p>Juillet</p>
<p>Certaines terrasses estivales au centre-ville gênent la circulation piétonnière et la circulation des personnes à mobilité réduite. (fauteuils et AMM)</p>	<p>Garder cette préoccupation vivante auprès du comité « chantier centre-ville » qui est à revoir l'aménagement complète du centre-ville, notamment l'instauration de rues piétonnières en période estivale.</p>	<p>Urbanisme</p>	<p>2014</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Manque de logements accessibles et adaptables.</p>	<p>Instaurer des mesures incitatives pour la construction et l'adaptation des logements.</p> <p>EX : Gratuité du permis de construction pour l'adaptation de logement et construction de projets accessibles.</p> <p>Faire la promotion de ces mesures dans nos outils de communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibiliser les entrepreneurs sur les mesures à prendre pour rendre certains logements accessibles. ◆ Démontrer aux propriétaires et aux entrepreneurs, les avantages d'aménager certains logements accessibles ou adaptables dans chaque projet de logements neufs. 	<p>Urbanisme MRC OMH</p> <p>Communication</p>	<p>Avril</p> <p>Mars</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Le rangement des triporteurs/quadriporteurs dans les édifices cause des problèmes de circulation et de sécurité</p>	<p>Sensibiliser les propriétaires et entrepreneurs pour prévoir des aires de rangement dans les nouveaux édifices et des solutions dans les édifices existants.</p> <p>Répertorier les endroits les plus problématiques et accompagner les propriétaires dans l'élaboration de mesures correctives. (Espaces, garages, remises, etc...)</p>	<p>Prévention incendie Urbanisme</p>	<p>Décembre</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Le programme de vignettes d'accompagnement dans le transport en commun est méconnu.</p>	<p>Faire la promotion des vignettes et cartes pour accompagnateurs dans nos outils de communication.</p>	<p>Communications (Comité Transport)</p>	<p>Mars</p>
<p>Pas de règles de circulation pour les aides à la mobilité motorisée (triporteur, quadriporteur, etc.)</p>	<p>Concevoir un code de conduite.</p>	<p>Direction générale Sûreté du Québec Travaux publics (Comité de circulation) Services juridiques RMUTA</p>	<p>2014</p>
<p>Méconnaissance des règles de circulation en aide à la mobilité motorisée.</p>	<p>Faire la promotion du code de conduite et des règlements en vigueur pour circuler en aide à la mobilité motorisée.</p>	<p>Communications</p>	<p>2014</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Difficulté de circuler à travers la ville pour les personnes ayant une déficience visuelle.</p> <p>Difficulté de traverser l'intersection Choquette/Bachand, la durée du feu piéton est trop courte.</p>	<p>Installer des feux sonores aux intersections stratégiques. (Intersection Dessaulles et Sainte-Anne en 2013)</p> <p>Voir la possibilité de modifier la durée de traverse.</p>	<p>Travaux publics Comité de circulation Institut Nazareth et Louis-Braille Conseil des aveugles de Saint-Hyacinthe.</p> <p>Travaux publics (Comité de circulation)</p>	<p>décembre</p> <p>janvier</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Les personnes handicapées hésitent à postuler sur les postes offerts.</p>	<p>Faire la promotion des mesures d'employabilité en vigueur dans nos outils de communication.</p>	<p>Ressources humaines Communication</p>	<p>Février</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Le programme d'accompagnement en camps de jour ne répond plus aux attentes du milieu et de certains participants.</p>	<p>Révision du programme en collaboration avec le milieu.</p>	<p>Service des Loisirs CSSSRY CMR CRDITED INLB Mouvement Action Loisirs inc.</p>	<p>Janvier</p>
<p>Le Mouvement Action Loisirs inc. (MALI) ne bénéficie pas de locaux adéquats pour ses activités régulières.</p>	<p>Localiser l'organisme dans un endroit adéquat et permanent.</p>	<p>Service des Loisirs Travaux Publics</p>	<p>2014</p>
<p>Méconnaissance du programme de vignette d'accompagnement au CAJL.</p>	<p>Publiciser l'acceptation de la vignette d'accompagnement au CAJL.</p>	<p>Service des Loisirs Communications</p>	<p>Mars</p>
<p>Les accompagnateurs ne peuvent pas utiliser le fauteuil régulier voisin d'une personne en fauteuil roulant. On leur remet une chaise mobile inconfortable.</p>	<p>Revoir le fonctionnement de l'attribution des places.</p>	<p>Service des Loisirs CAJL</p>	<p>Mai</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Manque de promotion des services aux personnes handicapées.</p>	<p>Regrouper les services sous l'onglet <i>Personnes handicapées</i> sur le site Internet et dans les publications de la Ville.</p> <p>Ajout des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Répertoire des bâtiments, équipements et services accessibles. ◆ Répertoire des ressources du milieu pour les personnes handicapées. ◆ Répertoire des logements accessibles. ◆ Programme d'identification des personnes handicapées en milieu résidentiel. ◆ Règlement et code de conduite des aides à la mobilité motorisée. ◆ Programmes de vignette d'accompagnateurs. ◆ Les politiques de ressources humaines pour les personnes handicapées. 	<p>Communications</p>	<p>Mars</p>
<p>Nos outils de communication sont partiellement accessibles.</p>	<p>Intégrer des ajouts de technologiques sur le site Internet de la Ville afin d'en améliorer son accessibilité.</p>	<p>Communications Informatique</p>	<p>Juillet</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Certains biens et services sont acquis sans tenir compte de l'accessibilité universelle</p>	<p>Faire un exercice de sensibilisation au niveau de l'approvisionnement avec le personnel concerné, en tenant compte de l'accessibilité universelle des biens et services.</p>	<p>Approvisionnement Tous les services</p>	<p>Novembre</p>
<p>La Ville n'a pas de politique d'accessibilité universelle pour guider et orienter ces actions envers toutes les clientèles.</p>	<p>Intégrer les principes d'accessibilité politique d'accessibilité universelle aux trois politiques révisées en 2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique citoyenne - Politique du sport de l'activité physique et du plein air - Politique de la culture et du patrimoine <p>(Demande de la Table de concertation des organismes de personnes handicapées)</p>	<p>Direction générale Service des Loisirs Conseil municipal</p>	<p>Décembre</p>
<p>Manque de sensibilisation et d'information sur l'accessibilité universelle.</p>	<p>Prévoir une formation sur l'accessibilité universelle pour les cadres concernés.</p>	<p>Ressources humaines</p>	<p>Novembre</p>
<p>Présence de la Ville à améliorer au sein des organismes de personnes handicapées</p>	<p>Participer et soutenir l'organisation de la Semaine québécoise des personnes handicapées.</p>	<p>Direction générale Services des Loisirs</p>	<p>Janvier</p>